

Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. GOUESLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Les Faits de la semaine

La semaine est dominée par l'intervention de M. Jaurès dans la discussion de l'élection Syveton. Le député de Carmaux a montré avec une parfaite évidence l'absurdité de la monstrueuse affiche « Le ministère de l'étranger. »

Ceux qui sont les agents de l'étranger ce sont ces nationalistes qui déshonoraient la France — si la chose était faisable — en voulant l'identifier à quelques faussaires, criminels de droit commun.

Ce parti a été doublement flétri par l'invalidation du président de la fameuse Ligue qui présida à l'affichage de tant d'ordures électorales et par l'exécution du président du groupe parlementaire nationaliste, M. Cavaignac.

Pris en flagrant délit de mensonge et d'agissements irréguliers (pour ne pas dire plus) pendant son passage au ministère, il a entendu M. Brisson lui crier :

« Eh bien, bénissez l'amnistie, car si elle n'avait pas été prononcée, vous mériteriez d'être mis en accusation. »

Cette exécution est un résultat qui suffit à faire accepter l'intervention de M. Jaurès.

Le Comité du monument Michelet qui est placé sous la présidence de M. Waldeck-Rousseau, poursuit ses travaux et le trésorier, M. le sénateur Delpech, a reçu de nombreuses souscriptions de députés, de sénateurs, d'hommes de lettres, de journaux... etc., et les premières listes de souscription vont être communiquées à la presse.

Plusieurs présidents de conseils généraux ont déjà promis de demander à l'assemblée de leur département de voter un envoi de fonds.

Le Comité espère que le monument pourra être inauguré à l'automne prochain. Ce sera un oubli ou plutôt une erreur réparée. Michelet, par l'ampleur de son génie, méritait d'être quelque temps tenu à l'écart par les jalousies mesquines de ses successeurs immédiats.

Il est temps de faire cesser cette injustice.

Chaque fois que revient devant la Chambre la discussion du budget des missions étrangères, on nous vante le patriotisme des moines installés à l'étranger. Il ne faudrait rien exagérer. Ils propagent notre langue, ils assurent notre suprématie diplomatique et commerciale, et quels services ne nous rendent-ils pas encore, selon leurs défenseurs ? Combien la réalité est éloignée de cette légende !

En ce moment, le clergé canadien français mène une vive propagande pour faire supprimer le drapeau tricolore qui servait d'emblème à la population française. Ces excellents patriotes veulent le faire remplacer par le drapeau fleurdelysé du roy.

Qu'en pense M. Delcassé, si persuadé de l'utilité des moines à l'étranger ? Voilà un petit fait qui ne confirme pas beaucoup son opinion. Et il n'est pas isolé.

La Hollande est menacée d'une très sérieuse grève générale. Déjà les métallurgistes, les gaziers et les boulangers adhèrent au mouvement dans les grandes villes.

Le Comité a levé une véritable armée d'agitateurs. Quatre cents hommes ont quitté La Haye à bicyclette pour organiser des meetings dans toutes les villes.

Un manifeste a été lancé à tous les travailleurs de Hollande. Dans ce manifeste, le Comité déclare que, contrairement aux dires du gouvernement, la grève des chemins de fer est générale, sauf dans les provinces du Sud.

Le Conseil général du parti ouvrier socialiste belge se réunit demain matin à la Maison du temple de Bruxelles, afin d'aviser aux mesures à prendre pour assister les grévistes hollandais.

Il se pourrait que les débardeurs du port d'Anvers refusent de décharger les bateaux hollandais. Les socialistes de Gand ont ouvert des listes de souscription.

Le transport des marchandises venant de l'Allemagne, à destination de l'Angleterre, se fait par Ostende.

Les marchandises venant de France pour la Hollande, en transit par la Belgique, s'arrêtent à la frontière hollandaise.

On ne prévoit ni comment, ni quand cela se terminera.

F. L.

LES CONGRÉGATIONS

Les notifications des rejets

Le travail de notification fait conformément à l'article 25 du règlement d'administration publique, en date du 16 août 1901, des rejets des demandes de certaines congrégations votés par la Chambre dans les séances des 18, 24 et 26 mars, est sur le point d'être terminé. Ce travail s'applique à cinquante-quatre congrégations, comportant 1,924 établissements.

Sur ce chiffre de 1,924, il convient de déduire onze établissements pour lesquels il a été sursis à toute notification en raison de leur caractère particulier, et conformément aux déclarations du président du Conseil. Ce sont :

Etablissement de sourds-muets, frères de Sacré-Cœur de Paris, à Chaumont (Puy-de-Dôme).

Etablissement de sourds-muets, frères de Sacré-Cœur de Paris, au Puy.

Etablissement de sourds-muets, frères de Saint-Gabriel, à Clermont (Puy-de-Dôme).

Etablissement de sourds-muets, frères de Saint-Gabriel, à Saint-Jean-de-la-Ruelle (Loiret).

Etablissement de sourds-muets, frères de Saint-Gabriel, à Currière (Isère).

Etablissement de sourds-muets et aveugles, frères de Saint-Gabriel, à Roucain (Nord).

Etablissement de sourds-muets et aveugles, frères de Saint-Gabriel, à Nantes.

Etablissement de sourds-muets et aveugles, frères de Saint-Gabriel, à Bordeaux.

Etablissements de sourds-muets et aveugles, frères de Saint-Gabriel à Marseille.

Etablissement de sourds-muets, clercs de Saint-Viateur, à Rodez.

Notification a été faite à chacun des 1.913 autres établissements et en même temps

avis a été donné aux propriétaires des établissements où les congréganistes n'étaient pas chez eux, de manière à ce que les uns et les autres n'ignorent pas les pénalités auxquelles ils s'exposent en vertu des lois des 1^{er} juillet 1901 et 4 décembre 1902.

Une fois les délais impartis écoulés, et l'on sait que ces délais ont été fixés à quinze jours pour les prédicantes et jusqu'aux vacances scolaires au maximum à certains établissements enseignants, le rôle des parquets commencera et des poursuites seront activement menées contre tous les établissements qui se seront perpétués ou qui, sous prétexte de prétendue sécularisation sur place ne se seront pas dissous.

Le ministre des cultes complètera prochainement l'exécution ainsi faite de la loi du 1^{er} juillet 1901 par les mesures qui s'imposent pour la fermeture des chapelles que tenaient les congrégations et le rôle qu'elles avaient pris au sein même du clergé paroissial.

Deux circulaires ont été préparées par ses soins ; l'une sur les lieux du culte, l'autre sur la prédication, et dès la semaine prochaine les prescriptions de ces circulaires sortiront à effet.

INFORMATIONS

Conseil des ministres

Les ministres se sont réunis, jeudi matin, à l'Élysée, sous la présidence de M. Loubet.

Ils se sont entretenus du voyage de M. Loubet en Algérie et en Tunisie, et de la visite que le roi d'Angleterre doit faire prochainement au président de la République. Le roi Edouard VII arrivera à Paris le 1^{er} mai, à quatre heures de l'après-midi. Le président de la République qui sera rentré de Tunisie dans la matinée, ira le recevoir à la gare avec tous les ministres. Le souverain descendra à l'ambassade d'Angleterre. Son séjour à Paris se prolongera jusqu'au lundi 4, à huit heures du matin. Un grand dîner lui sera offert à l'Élysée, le samedi 2 mai. Une représentation de gala sera donnée en son honneur à la Comédie Française. A son passage à Bourg, le roi d'Angleterre sera salué, au nom du gouvernement de la République, par le général commandant le corps d'armée, ainsi que par les officiers qui seront attachés à sa personne pendant son séjour en France.

Le conseil s'est occupé des incidents et des votes qui se sont produits, au cours de la dernière séance de la Chambre ; il a estimé que l'ordre du jour Chapuis, qui a été adopté par la Chambre, n'impliquait pas l'institution d'une commission d'enquête dans laquelle entreraient des magistrats. Toutefois, ainsi que M. Combes l'a déclaré à la Chambre, le conseil a été d'avis que le ministre de la guerre usant de son droit, pourrait, s'il le jugeait nécessaire, prendre connaissance, à titre exclusivement personnel, des pièces qui ont fait l'objet du débat porté à la tribune par M. Jaurès.

En tous cas, aucune décision ferme n'a été prise.

Le président du conseil se réserve d'en conférer à nouveau avec le général André.

Les réformes de M. Pelletan

Le ministre de la marine adresse aux préfets maritimes la circulaire suivante :

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous faire savoir que j'ai décidé la fermeture des chapelles de la marine existant dans les ports, sauf celles des

hôpitaux, des prisons, de l'hospice des orphelins de Rochefort, de l'établissement des pupilles. Ces chapelles paraissent superflues pour la célébration du culte étant donné que le personnel des arsenaux et des bâtiments désirant suivre les exercices religieux peut se rendre dans les églises paroissiales ; elles ont, en outre, l'inconvénient d'enlever au clergé séculier des ports maritimes une partie de la population maritime locale, qui préfère, par goût ou par mode, suivre les exercices religieux du culte catholique dans les chapelles des arsenaux ou des hôpitaux de la marine.

Les chapelles des hôpitaux seront affectées exclusivement aux malades et au personnel en service dans les établissements, et les personnes étrangères ne seront admises à y suivre les exercices religieux que pour les services funèbres.

Je vous prie de m'adresser des propositions pour la désaffectation des chapelles non maintenues.

Signé : Camille PELLETAN.

Candidat républicain à Paris

On annonce que le candidat des républicains dans le 2^e arrondissement de Paris contre M. Syveton, nationaliste invalidé, serait M. Bellan, syndic du Conseil municipal, radical-socialiste.

Les Congrégations

Au cours de la discussion devant la Chambre, des demandes d'autorisation de congrégations enseignantes, M. Grousseau, député du Nord, a soutenu que parmi ces congrégations, il s'en trouvait qui bénéficiaient de décrets d'utilité publique. M. Grousseau ajoutait que les dites congrégations pourraient continuer à subsister même après que la Chambre aurait refusé de leur accorder l'autorisation. Le conseil d'Etat saisi par le gouvernement de cette question a, dans sa séance d'hier, approuvé les décrets qui retiennent la déclaration d'utilité publique à ces congrégations. Par suite, ces congrégations ne peuvent plus alléguer qu'elles se trouvent dans une situation spéciale.

Pendant les vacances de Pâques, le président du conseil continuera l'examen des demandes d'autorisation formées par les établissements non autorisés, dépendant des congrégations autorisées. Les établissements sont au nombre de dix mille ; trois mille de ces établissements n'ayant pas fait leur demande d'autorisation dans les délais voulus, le président du conseil en a ordonné la fermeture. L'examen du président du conseil portera donc sur les sept mille autres établissements dont les demandes d'autorisation lui sont parvenues dans les délais légaux.

Le président du conseil transmettra au conseil d'Etat les demandes de celles de ces congrégations qu'il entend autoriser ; pour les autres, il se bornera à leur faire notifier le refus d'autorisation.

M. Combes préparera également pendant les vacances de Pâques les projets relatifs aux demandes d'autorisation de congrégations de femmes. Ainsi qu'il a fait pour les congrégations d'hommes, le président du conseil répartira ces projets en catégories correspondant à la nature des congrégations. Les congrégations de femmes qui ont sollicité l'autorisation sont au nombre de 390 ; 44 possèdent 10 établissements au plus ; 31 ont de 5 à 10 établissements ; 9 en ont 4 ; 13 en ont 3 ; 21 en ont 2 ; 272 n'en ont qu'un.

Exécution capitale

Hier matin, à eu lieu à St-Mihiel, l'exécution capitale de Leclerc, l'assassin des Paroches qui affirmait avoir eu comme complice l'instituteur Gobillot.

CHRONIQUE LOCALE

Nos ateliers étant fermés le lundi de Pâques, le *Journal du Lot* ne paraîtra pas mardi prochain.

Conseil général

La session d'avril du Conseil général du Lot s'ouvrira à Cahors le lundi 20 courant.

Election au Conseil d'arrondissement

Par décret du Président de la République en date du 7 avril 1903, les électeurs du canton de Limogne sont convoqués pour le 26 avril 1903, à l'effet d'élire un conseiller d'arrondissement en remplacement de M. Couderc, élu conseiller général.

CAHORS

CORRESPONDANCE

Nous recevons, avec prière d'insérer, cette rectification :

Monsieur le Rédacteur,

Veuillez-vous me permettre une petite rectification à l'article d'un de vos correspondants au sujet de M. Rousset.

Je crois que l'auteur commet à l'égard de M. de Jouvenel, chef de cabinet de M. Vallé, une confusion ou une erreur.

M. de Jouvenel père est un réactionnaire acharné, c'est entendu. Mais il n'est pas toujours vrai de dire tel père, tel fils.

Depuis que M. de Jouvenel fils fait de la politique il fait de la politique républicaine dans le bon sens du mot. Son passé politique n'est pas bien long puisqu'il n'a que vingt-six ans, mais il est exempt de conversion ou de palinodies.

Il a pris part aux travaux du comité radical socialiste pendant les élections de 1902, et je crois pouvoir affirmer qu'il est devenu chef de cabinet de M. Vallé sur les indications de M. Bourgeois. Un tel parrainage aurait pu me dispenser d'écrire tout ce qui précède et aussi d'ajouter ce dernier détail caractéristique, c'est que la politique a brouillé M. de Jouvenel fils avec M. de Jouvenel père, à telles enseignes que celui-ci n'a pas assisté à son mariage.

Veuillez agréer...

Volontiers nous insérons cette rectification, et nous sommes même heureux de l'avoir provoquée.

Les républicains n'ont jamais eu l'idée d'exclure de leur parti ceux qui y arrivent pleins de jeunesse, d'ardeur et de convictions, quoique leurs attaches, leurs relations, leur éducation soient anti-républicaines.

Certains peuvent avoir rompu avec ces attaches : on affirme ci-dessus que M. de Jouvenel est de ceux-là. Tant mieux.

Mais notre droit cependant reste entier quand nous nous élevons contre le gouvernement républicain qui s'entoure, nomme à des fonctions supérieures des réactionnaires militants.

Au surplus, pour dire notre façon de penser, et pour ne pas retrancher un mot de l'article paru dans le *Journal du Lot* de jeudi, nous estimons que ceux qui d'essence réactionnaire, viennent aujourd'hui à la République radicale-socialiste, devraient être des soldats de cette République avant d'en être des chefs.

L. B.

ENCORE LES ÉCOLES

Quel est ce pédagogue « éternel candidat à l'inspection primaire » qui serait la cause que quelques conseillers municipaux font si mal les affaires des habitants de St-Georges et de Cabessut ? Pourquoi ce monsieur serait-il opposé à la création d'écoles dans ces deux faubourgs ?

Telles sont les deux questions qui nous sont posées par 8 citoyens de St-Georges. Nous allons y répondre.

Le pédagogue en question, est le directeur de l'école annexe de la rue Victor Hugo — école fréquentée par 30 à 35 enfants au maximum.

Ces enfants sont recrutés pour les 3/4 au moins, dans les faubourgs St-Georges et Cabessut, car, — point important que nous laissons à nos lecteurs le soin d'éclaircir — les enfants de notre ville se montrent assez rebelles vis-à-vis de cette école.

La déduction se tire donc d'elle-même.

Si des écoles sont créées à St-Georges et

à Cabessut, les enfants au lieu de se rendre rue Victor-Hugo resteront dans leurs faubourgs.

L'école de la rue Victor Hugo n'ayant plus d'élèves, n'aura pas sa raison d'être ; elle sera purement et simplement supprimée, et son directeur devra aller chercher ailleurs, dans une autre ville, un établissement scolaire qui veuille bien le recueillir.

Or, cela ne fait pas l'affaire de ce directeur : il voudrait rester à Cahors, où, il a comme l'on dit, les pieds chauds : contre la suppression de cette école, contre toute mesure qui tendrait à cette suppression, il lutte, il lutte avec acharnement et s'accroche à tous ceux qui lui promettent de le soutenir.

Mais il sera obligé de subir la loi commune : se soumettre ; l'école annexe qui ne contient que 35 élèves disparaîtra sûrement, — le département n'est pas assez riche pour se payer le luxe d'une école inutile — dès que la municipalité aura donné satisfaction aux habitants de St-Georges et de Cabessut.

Déjà l'année dernière la question de la suppression de l'école annexe fut agitée devant le Conseil général, — hélas ! mauvais son de cloche qui résonne bien tristement aux oreilles du « presque inspecteur primaire ! »

Mais des amis veillaient : ces amis sont solidaires les uns des autres ; les intérêts de l'un sont liés aux intérêts de tous ; les haines des uns sont les haines de tous.

A la suite de divers incidents, dans tous les cas, au lendemain de la réunion de la Ligue des Droits de l'Homme, ces amis dirent : « Formons un comité ! et prenons pour devise : « Contre tous ceux qui ne sont pas avec nous ! »

C'est depuis ce jour que « des pères de famille » (?) adressent pétitions sur pétitions aux conseillers municipaux.

Seulement, dans toutes ces vilaines histoires ces « pères de famille » — voyez le rapport Cagnac ! — ont oublié une chose : de mettre les rieurs de leur côté.

Habitants de St-Georges et de Cabessut, vous voilà renseignés « en partie » sur les causes de la campagne menée au sujet des écoles ; vous voilà fixés sur les sentiments... généreux ! ? qui animent les auteurs de cette campagne, vous savez où se trouvent ceux qui luttent contre vos intérêts. A vous maintenant de prendre les dispositions nécessaires pour faire aboutir vos si justes desiderata, auprès de la municipalité qui est également éclairée depuis qu'elle a appris — ce qu'on se garde bien de nier — que la forte somme fut offerte à un de nos confrères pour mener cette campagne d'intérêt... général !...

Ce confrère, nous le répétons, repoussa l'offre avec indignation... Nous ne savons ce qui fut décidé ensuite...

Qu'importe, nos édiiles sont fixés : habitants de St-Georges et de Cabessut vos pétitions seront bien accueillies.

Dans tous les cas, nous vous assurons de tout notre concours.

L. BONNET.

Perception

M. Feyt Joseph-Louis, maître répétiteur au lycée de Toulouse, est nommé percepteur de Lauzès, en remplacement de M. Bru, mis à la retraite.

Nous adressons à M. Feyt nos bien sincères félicitations.

Ponts et chaussées

M. Arnaud, commis stagiaire des ponts et chaussées attaché au service des chemins de fer de Carsac à Gourdon, est nommé commis de 4^e classe.

Au 7^e de ligne

M. Duviav, lieutenant au 7^e d'infanterie, est promu au grade de capitaine et affecté au 99^e d'infanterie, à Gap.

Union Littéraire et Artistique

Nous sommes heureux d'annoncer à nos lecteurs que l'Union donnera sa première soirée récréative de l'année, le dimanche, 19 avril. Comme d'habitude, le spectacle comprendra plusieurs pièces avec intermèdes de musique et de chant.

Les membres patrons sont priés de retenir leur place avant le 16 avril ; passé cette date, la location sera ouverte au public.

Le programme paraîtra ultérieurement.

Groupe d'études sociales « Travail »

Les Membres du groupe « Travail » se sont réunis mercredi 8 avril, à la mairie.

Après la lecture du procès-verbal de la dernière réunion qui est adopté, et l'appel des membres, le secrétaire général donne lecture d'une lettre d'un citoyen du département qui demande à faire partie du groupe.

Les membres décident, à l'unanimité, d'admettre au titre de membres correspondants, les citoyens habitant le département. Ils seraient très heureux que l'exemple donné par l'auteur de la demande ci-dessus, auquel ils adressent toutes leurs félicitations pour les bons sentiments qu'il exprime dans sa lettre, soit suivi par un grand nombre de citoyens. Ces adhésions seraient une grande utilité et faciliteraient surtout la tâche du groupe « Travail », en vue de la création de nouveaux groupes d'études sociales, dans les diverses communes du département.

Un membre présente quelques observations au sujet de la tenue des séances du bureau et de la commission.

Ensuite un membre fait une intéressante causerie sur la Commune de 1871. Commencée à 9 heures 1/4 elle est terminée à 10 heures 1/2.

Séance levée après le paiement des cotisations.

Nous rappelons que les citoyennes et citoyens qui désirent faire partie du groupe « Travail » doivent s'adresser au citoyen Léon Marmiesse, 63, rue Nationale.

Le secrétaire général,

LÉON MARMIESSE

Dotation de la Jeunesse de France

Dimanche dernier, la section Cadurcienne de la *Dotation de la Jeunesse de France*, a tenu sa réunion générale annuelle dans une des salles de la Mairie.

Elle a voté plusieurs vœux déposés par certains de ses membres. Elle a ensuite procédé au renouvellement de son bureau qui a été ainsi composé :

Présidents d'honneur : MM. Cloup et Falguière ;

Président, M. le Dr Aymard ;

Vice-présidents, MM. Paumès et Théron ;

Trésorier, M. Berger ;

Trésorier-adjoint, M. Courtès ;

Secrétaire, M. Valet ;

Secrétaire-adjoint, M. Péliissié ;

Censeurs, MM. Tassart et Carriol ;

Membres du bureau : MM. Bergon, Bénâtre, Caillaux et Larrive aîné.

Les sociétaires de la 1.106^e section (Cahors) sont informés que la situation était, au 28 février 1903, de 285,758 sociétaires ; 1,710 sections sont formées :

Le total de l'encaisse est de 5.162 516 fr. 91.

NOTA. — Les sociétaires sont informés qu'à partir du 1^{er} mai, les amendes de 10 centimes par part seront rigoureusement appliquées conformément aux statuts.

Les personnes qui désirent faire inscrire leurs enfants et recevoir les renseignements et les statuts, n'ont qu'à s'adresser à l'un des membres du bureau sus-mentionnés.

Avenir Cadurcien

PROGRAMME DU 12 AVRIL 1903

Allegro militaire	X
Divertissement Tzigane	Kelsen
Air varié p. Saxophone Alto	Bouillon
Faust (fant.)	Gounod
Gavotte Bébé	Boisson

Allées Fénélon, de 5 h. à 6 h. du soir.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 4 au 11 avril 1903

Naissances

Lagrasserie, Gilberte Raymonde, rue Nationale, 32.

Lassaque, Paule-Marcelle, rue Nationale, 15.

Andrieu, Marie-Louise, rue Saint-James, 6
Courtade, Georges-Jean-Louis, rue du Lycée, 31.

Publications de Mariages

Hac, Jules-Fernand, imprimeur, et Thouverez, Jeanne-Eugénie-Léontine, s. p.
Vialard, Jean, charbon, et Boissières, Catherine, s. p.

Lescoul, Philippe-Marcelin, cordonnier, et Labarrière, Julie, cuisinière.

Vizon, Joseph, commis des contributions indirectes, et Bertrand, Marie-Louise, s. p.

Ayrot, Emile, instituteur, et Ramos, Laurence-Marie-Thérèse, s. p.

Bélué, André, négociant et Caine, Catherine Marie-Jeanne, s. p.

Décès

Singlard, Jean, débitant de boissons, 30 ans, rue de la Liberté, 27.

Malmont, Théophile François, 8 mois, à Cavaniès.

Cat, Pierre Williams, 15 mois, rue de la Chanterrie, 9.

Cammas, Antoine, cultivateur, 75 ans, rue Mascoutou, 17.

Portes, Jean, s. p. 72 ans, à l'hospice.

Lamelle, Antoinette, Veuve Pouzargues, 80 ans, rue de la Croix, 18.

Delfau, Rose, épouse Mignot, 69 ans, ménagère à l'hospice.

Arrondissement de Cahors

CATUS. — *Justice de paix.* — M. Cambornac, notaire, est nommé suppléant du juge de paix de Catus.

MONTEUQ. — *Accident.* — Mardi dernier, vers quatre heures du soir, jour de foire, les nommés Baptiste Vergnol, âgé de 66 ans, et Isabelle Blanié, âgée de 56 ans, son épouse, rentraient chez eux, au lieu de Mascayrolles, montés sur la voiture du sieur Rey, que ce dernier conduisait.

Arrivés à trois ou quatre cents mètres de Montcuq, au tournant du chemin d'intérêt commun numéro 28, la mécanique, trop serrée, a fait verser le véhicule et dans la chute Baptiste Vergnol a eu la jambe gauche broyée à tel point que les os du tibia et du péroné ont traversé le bas et le pantalon. Son épouse, Isabelle Blanié, a eu une épaule démise mais le conducteur n'a eu aucun mal.

Des secours immédiats furent apportés à ces malheureux et des personnes, accourues en toute hâte, transportèrent les blessés à l'hospice de Montcuq, où les premiers soins furent donnés par M. le docteur Peindarie.

La gravité de la blessure de Vergnol exigeant le concours d'un autre médecin, M. Valat, docteur à Cahors, à qui on télégraphia à l'instant, arriva le lendemain matin, à huit heures, et après examen du blessé, déclara que l'amputation de la jambe était indispensable.

Cette opération a duré de neuf heures du matin à deux heures de l'après-midi.

L'état des blessés, que nous avons visités à l'hôpital est aussi satisfaisant que possible et ces derniers remercient particulièrement les personnes venues à leur secours.

BOULVÉ. — *Accident de voiture.* — Le nommé Caillou Amédé, revenait en compagnie de plusieurs personnes, de la foire de Montaigne avec son cheval et sa voiture, et descendait la côte du Boulevé au lieu dit de de La Clotte, à une allure un peu trop accélérée.

Par suite d'un faux mouvement, le cheval se dirigea vers le talus, monta sur un tas de pierre et versa. Les voyageurs furent projetés à terre et eurent de fortes contusions sauf le sieur Caillou.

Arrondissement de Figeac

FIGEAC. — *Tribunal correctionnel.* — Jeudi, dans son audience des flagrants délits, le tribunal a confirmé le mandat de dépôt du nommé Henri Chaud, âgé de 36 ans, sans profession ni domicile, né à Domme (Dordogne), poursuivi pour mendicité et outrages par paroles aux agents de la force publique dans l'exercice de leurs fonctions.

PUYBRUN. — *Comité républicain.* — Le Secréariat du Comité républicain radical-socialiste de Puybrun est heureux de porter à la connaissance des sociétaires une lettre de remerciement de M. Combès, ministre de l'Intérieur et des Cultes, pour l'adresse de félicitations que le Comité lui avait envoyée au sujet du vote de la loi contre les congrégations.

CARAYAC. — *Conseil municipal.* — Séance du 9 avril 1903.

Le conseil donne un avis favorable à la demande formée par le Conseil municipal de Saint-Pierre-Toirac, en vue d'obtenir la création de quatre nouvelles foires.

L'assemblée décide ensuite que le devis des travaux de réparations à la maison

d'école sera réduit à la somme disponible (150 fr.)

BRETENOUX. — *Noyée.* — On vient de découvrir dans la Cère, au lieu dit Miramon, le cadavre d'une femme paraissant âgée de soixante ans environ.

Arrondissement de Gourdon

BÉTAILLE. — *Désespoir d'amour.* — Jeudi matin, M. Joseph Bouyssou, jeune homme de 26 ans et riche propriétaire à Bétaille, étant en visite chez l'un de ses oncles, au Verdier-Haut, propriété voisine de la sienne, s'est suicidé dans le couloir de la maison, à l'aide d'un fusil qui s'y trouvait dans une panoplie.

M. Bouyssou était très aimé et considéré dans le pays où sa mort tragique provoque la plus vive émotion.

On attribue à la rupture d'un projet de mariage sa funeste résolution. Il avait en effet déclaré qu'il ne survivrait pas à cette rupture.

CE QUE NOUS MANGEONS.

Les Tribunaux ont beau sévir fréquemment et sévèrement contre les peu scrupuleux industriels qui introduisent dans les substances alimentaires des produits de qualité inférieure ou même nuisibles, la falsification n'en continue pas moins son œuvre déshonnête sans trop s'effrayer de l'amende ni de la prison. Nous pouvons avancer, sans crainte d'être démentis que rien de ce que nous mangeons n'échappe à leurs savantes triturations. Combien fabrique-t-on de vins auxquels le jus de raisin est complètement étranger ? Le pain, le lait et le beurre subissent eux aussi des mélanges où la préoccupation de la santé publique n'entre que pour une très faible part. N'est-on pas arrivé à produire des œufs artificiels ? Notre estomac n'avait-il pas assez d'ennemis qu'on lui en suscite tous les jours de nouveaux ?

« Depuis six ans, » dit un correspondant, « je souffrais d'une dilatation d'estomac qui me rendait la vie insupportable ; je n'avais pas d'appétit et ne mangeais que fort peu ; mes digestions étaient très laborieuses et j'étais très incommodé par une constipation des plus tenaces. Je n'avais plus de sommeil, je souffrais dans les reins et me sentais fort faible quand j'eus l'heureuse idée d'avoir recours à la Tisane américaine des Shakers dont une brochure m'avait fait connaître les merveilleuses vertus. J'en ai pris six flacons et suis, depuis, dans un état de santé que je n'aurais jamais plus osé espérer. Aussi, dans l'intérêt de tous ceux qui souffrent ce que j'ai moi-même enduré, j'autorise bien volontiers Monsieur Fanyau, pharmacien à Lille à reproduire la lettre que je lui adresse en reconnaissance de ma guérison. » Signé — L. Faintrenie, Directeur d'école à Chamberet (Corrèze). Vu pour légalisation le 3 décembre 1902, Chauveil adjoint au Maire. On ne falsifie et on n'imité que des produits de valeur ou d'un usage courant. A ce double titre la Tisane américaine des Shakers ne devait pas manquer de tenter les contre-facteurs. Ils n'ont oublié qu'une chose, c'est qu'il ne suffit pas de donner à un spécifique quelconque la forme et l'aspect d'un médicament justement apprécié, quand on ne peut lui emprunter ni ses propriétés bienfaisantes ni un secret de préparation qui défie toutes les recherches.

L'envie et la calomnie ont essayé aussi d'entraver la marche d'une découverte si utile à l'humanité, mais leurs efforts sont restés impuissants : on peut éteindre un flambeau, mais pas le soleil.

BULLETTIN FINANCIER

Aujourd'hui vendredi saint, sauf la nôtre et toutes les bourses européennes sont fermées. Aussi, notre place livrée à elle-même et sur laquelle les affaires d'arbitrage ont totalement fait défaut, a-t-elle absolument été inactive. — Cependant, la reprise s'est encore accentuée, notamment sur nos rentes, qui finissent : le 3 0/0 à 98,55, au lieu de 98,47 après 98,60 au plus haut, l'amortissable à 98,35.

Le Crédit Foncier cote 715 — Le Crédit Lyonnais à 1085 — les autres sociétés de crédit n'ont inscrit aucun cours à terme. — Nos chemins ont prospéré : Le Lyon à 1449 — le Midi à 1180 — le Nord à 1816 et l'Orléans à 1500.

Le Suez a passé de 3795 à 3800. L'extérieure clôture à 87,30 — l'Italien à 102,60 — le Portugais à 31,55 — le Turc D à 29,50 — la Banque Ottomane à 600.

Au comptant les obligations 5 0/0 de Victoria Minas sont recherchées à 380.

En banque, les obligations Moteurs à gaz et Constructions mécaniques, sont fermes à 150 fr.

Monsieur BOURGET MÉCANICIEN-DENTISTE

Prévient le public qu'il continue, comme par le passé, à gérer son Cabinet lui-même 9, rue du Lycée.

LE RETOUR D'ÂGE

L'Elixir de Virginie qui guérit les Varices, le phlébite, le varicocèle, les hémorroïdes est aussi souverain contre tous les accidents du retour d'âge : hémorragies, congestions, vertiges, étouffements, palpitations, gastralgies, troubles digestifs et nerveux, constipation. Paris, 2, rue de la Tacherie. Le flacon, 4 fr. 50, franco. Envoi gratuit de la brochure explicative.

Avis au public

A. WILCKEN CHIRURGIEN-DENTISTE

Diplômé de la Faculté de Médecine et de l'Ecole Dentaire de Paris Dentiste du Lycée Gambetta 69, Bd Gambetta et Rue Fondue

A l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle que depuis le 1^{er} Mars 1903, il a ouvert, 69, Boulevard Gambetta, en son nom et sans aucun associé ni commanditaire, un cabinet de consultation. Toutes les opérations qui y seront pratiquées pourront être faites sans aucune douleur par l'insensibilisateur.

Grâce à une stérilisation rigoureuse des instruments, une garantie sérieuse pourra être donnée pour les plombages et aurifications qu'on voudra bien lui confier.

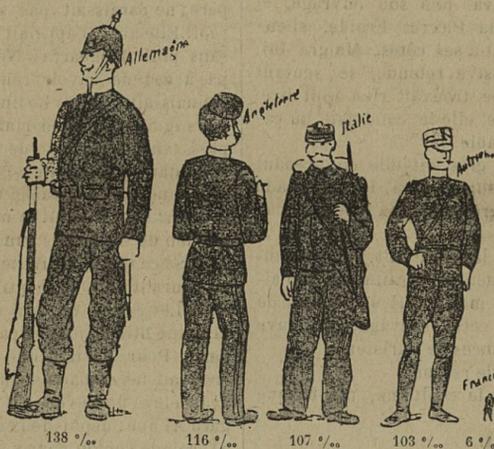
A LOUER BOULANGERIE AVEC MATÉRIEL

12, RUE BRIVE — CAHORS

S'adresser à M. PALAME, coiffeur, même adresse.

L'alcoolisme et la dépopulation

On crie à la dépopulation en France. On a raison. Jetez un coup d'œil sur ces soldats que nous avons demandés à la plume de notre collaborateur M. Bocquillon. Ils vous permettront de vous rendre compte, d'une façon saisissante de l'augmentation de la population chez nous et chez les peuples voisins de 1891 à 1900. Chaque militaire vous représente cet accroissement par sa taille calculée à raison de 1 millim. pour un



nouveau-né de plus par 1000 habitants. N'y a-t-il pas lieu de s'effrayer d'y voir la France reproduite sous les traits d'un soldat microscopique et de songer que l'Allemagne par exemple, gagne à peu près 4 millions d'habitants tous les cinq ans, soit assez d'hommes pour former un régiment ! (Ces chiffres sont rigoureusement exacts ; ils ont été donnés par M. Monod, directeur de l'assistance et de l'hygiène publique au Ministère de l'intérieur).

Or, pour que la population augmentât suffisamment, le principal serait de chercher à diminuer la mortalité plutôt que d'augmenter la natalité. En France en effet, « la natalité est exprimée par le chiffre 23 et la mortalité par le chiffre 21,2, l'excédent de la natalité n'est donc que 1,8 alors qu'il varie de 10 à 14 dans les autres pays. » Et cependant parmi ces pays il en est où il ne naît pas plus d'enfants qu'en France. Voyez les Etats-Unis : natalité, 26 ; mortalité, 13 ; excédent, 13. En Angleterre la

mortalité est de 17 seulement, ce qui explique un peu que la population s'accroît plus que chez nous. (Nous tenons ces renseignements surtout du *Matin*).

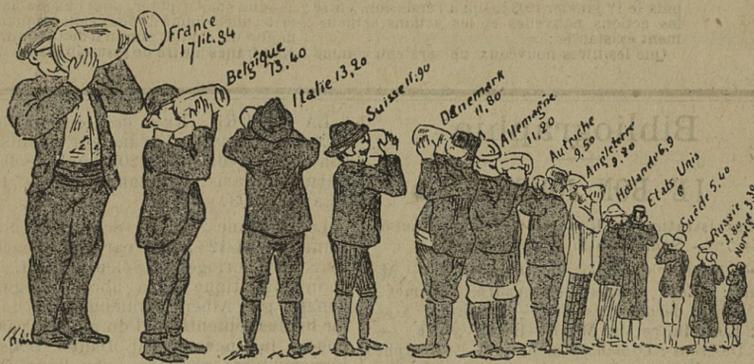
Une des causes premières de la mortalité est l'alcoolisme. M. Waldeck-Rousseau, dans le discours qu'il prononça à l'occasion de l'ouverture des travaux de la commission nommée pour rechercher les causes de la dépopulation et en étudier les remèdes, indiqua précisément l'alcoolisme comme puissant facteur de la mortalité.

Si vous considérez le dessin suivant, qui vous indique ce que boivent les principales nations vous constaterez avec effroi les traits du gaillard beaucoup trop fort ici sous lesquels notre pays est représenté. Tous les chiffres donnés sont des plus récents : nous les empruntons au travail documenté de MM. Legrain et Philippon publié en tableaux par la maison Deyrole (naturaliste rue du Bac à Paris). Ils représentent la consommation totale en alcool y compris l'alcool des bouilleurs de cru.

De l'examen attentif de ces 2 dessins et de leur rapprochement, vous saurez tirer des réflexions propres à vous convaincre toujours plus des dangers auxquels l'alcool expose notre pays et à fortifier votre ardeur dans le beau combat que vous avez entrepris.

La Rédaction.

(Extrait de l'Etoile Bleue.)



MADemoiselle MONTE-CRISTO

PAR B. FLEMMING (Traduit de l'anglais par Ch. BERNARD DEROSNE)

DEUXIÈME PARTIE

ALTESSE

XIV

Jeanne d'Arc

— Lanty ! s'écria Cecil de sa voix claire et douce, venez ici et dites-moi si vous avez oublié l'ennuyeuse habitante de Torryglen, à laquelle vous avez rendu tant de petits services autrefois. Vous l'avez peut-être oubliée, vous êtes peut-être devenu cynique et désagréable comme votre maître, comme les hommes en général ; mais je ne vous ai pas oublié, moi.

Elle lui tendit sa main blanche et mince ; Lafferty la toucha doucement et s'inclina devant cette figure belle, gracieuse et souriante, tandis que la sienne rayonnait le plaisir.

— Vous oublier ? Oh, non ! milady. L'homme et la femme qui seraient capables de le faire, après vous avoir vue, ne sont pas encore nés.

Reproduction interdite aux journaux n'ayant pas de traité avec l'Agence Havas.

Je vous souhaite une bonne santé ! Je me rappelle très bien votre charmante figure, qui devient de jour en jour plus jolie !

— Adoucissez vos expressions, Lanty, lui dit négligemment son maître, il ne nous est pas permis de dire la vérité aux dames en pleine figure, quand la simple vérité a l'air d'une grosse flatterie, comme dans le cas actuel. Tu peu t'en aller, mon garçon, et, une autre fois, tu tâcheras de faire attention aux petites bêtes noires de sir Richard.

Lafferty se hâta d'obéir en ayant soin de ne pas troubler la chasse du baronnet, comme le capitaine venait de le lui recommander.

Un instant après Rose accourut précipitamment auprès de son frère, qui continuait de fumer paresseusement en regardant les étoiles ; elle tenait à la main la lettre toute ouverte qui venait de lui être remise.

— Edmond, voici des nouvelles de la Nouvelle-Orléans ; c'est une lettre du grand-papa. Mme de Lansac est très malade.

La musique, qui se répandait avec tant de douceur et de charme dans l'obscurité que traversaient les rayons argentés de la lune, avait cessé depuis un moment de se faire entendre, et les deux personnes qui étaient assises au piano s'étaient approchées de la fenêtre qui s'ouvrait au-dessus de l'endroit où se trouvaient Cecil et le beau spahi.

Mlle Herncastle s'y était arrêtée un instant avant de venir rejoindre les personnes qui se trouvaient sur la pelouse ; la beauté de ce paysage anglais, au clair de la lune et la lueur des étoiles, avait éveillé dans son cœur des

souvenirs à la fois exquis et pénibles.

Sir Arthur se tenait à ses côtés et, comme elle, il était grave, sombre, silencieux.

Lui seul savait le plaisir qu'il goûtait à se trouver là ; et pourtant sa place était aux pieds de la belle et fière patricienne qui se trouvait à deux pas de là et qui était trois fois aussi jolie et trois fois aussi douce que la sombre gouvernante dont le charme l'avait ensorcelée.

Dans le silence complet où ils se trouvaient l'un et l'autre, sir Arthur et Mlle Herncastle entendirent ces mots tomber de la bouche de O'Donnell, qui avait relevé la tête et ôté son cigare de ses lèvres :

— Quoi ! madame de Lansac serait malade ? Je croyais que la jolie créole n'était jamais malade ! Ce n'est pas bien sérieux, j'espère ?

— Si, au contraire... du moins, grand-papa le dit. Peut-être des craintes qu'il éprouve lui font-elles exagérer le danger ? Elle a la fièvre jaune.

— Ah ! Je la croyais déjà bien acclimatée. Et l'enfant qui est notre oncle, Rose, que fait-il ? Lady Cecil, il n'est pas donné à tout homme de vingt-huit ans d'avoir un oncle qui n'en a que quatre. Moi, j'ai ce bonheur-là. Que fait le seigneur Claude !

— Le petit Claude se porte bien, répondit Rose. Cette pauvre dame... je l'aimais tant ! Voici ce que dit grand-papa : « Ma chère Marie, si elle va plus mal, je te télégraphierai sur-le-champ et je compte que dans ce cas Edmond te renverra ou te ramènera ici. Claude a beaucoup souffert de ton départ et appelle Marie nuit et jour ». Ainsi tu vois Edmond,

que nous serons peut-être obligés de repartir. J'espère pourtant que nous ne serons pas obligés d'en venir là.

Mlle O'Donnell replia la lettre et s'en alla, tandis que Cecil regardait d'un air curieux son compagnon.

— Marie ? dit-elle. Je croyais, capitaine O'Donnell, que le nom de votre sœur était Rose ?

— Rose... en effet ; elle s'appelle Rose-Marie ; ce sont les noms de sa grand-mère paternelle et de sa grand-mère maternelle. Notre mère était française... je crois vous avoir dit autrefois notre généalogie et que notre grand-père est M. de Lansac de Menarvada. Quand Rose fut amenée à la Nouvelle-Orléans pour y être élevée, avec la perspective d'hériter de son grand-père, celui-ci changea, sans en demander l'autorisation au Congrès, le nom évidemment celtique de O'Donnell pour le patronyme gaulois de De Lansac. En d'autres termes, elle quitta l'Irlande sous le nom de Rose O'Donnell et, douze heures après son arrivée à la Nouvelle-Orléans, elle portait celui de Marie de Lansac.

(A suivre)

Ancien cabinet dentaire **HUGGINS & BAKER** 75, BOULEVARD GAMBETTA NOUVELLEMENT RÉORGANISÉ Consultations tous les jours de 9 h. à 5 h.

MISÉ FÉRÉOL

III

— A propos, s'écria tout-à-coup le capitaine, si vous voulez pêcher ou vous promener en mer, j'ai un canot. Albine, va donc le lui montrer sur la plage.

Misé Féréol se leva, plia son ouvrage, et sans façon, emmena Pierre. Froide, silencieuse, elle marchait à ses côtés. Malgré lui, devant cette excessive retenue, se sentant presque timide, il ne trouvait rien à lui dire. Arrivés sur la grève, elle le conduisit au canot échoué sur le sable.

— Il est fort bien gréé, dit-elle en prenant un aviron qu'elle lui montra. Il résiste à la lame mieux qu'un gros bateau. Il sert de canot de sauvetage.

Le jeune homme la regardait, si gracieuse, dans ses mouvements, le traitant avec l'aisance d'une fille du monde. Il s'étonnait de ne pas imposer à cette sauvage, si neuve pourtant à ses élégances de Parisien.

Quand ils furent de retour :

Et bien demanda le capitaine, ma barque vous va-t-elle ?

— Admirablement.

Reproduction interdite aux journaux qui n'ont pas de traité avec l'Agence Havas.

— Bon ! au premier jour nous hisserons la voile. Vous verrez ma fille dans son métier de marin. Elle en sait aussi long que moi.

Après cette visite, chaque jour, Pierre alla aux Saintes. Le capitaine le traitait en gamin qu'on a fait sauter sur ses genoux, et dont la place reste marquée dans la famille. Dès la troisième fois il le tutoyait comme il avait tutoyé son père. Puis en l'entendant appeler sa fille : « Mademoiselle » — Dis donc tout bonnement : Albine ! s'était-il écrié gaiement.

Cette familiarité presque imposée par son père, ne paraissait pas surprendre Misé Féréol. Elle aussi l'appela « Pierre » tout court sans plus d'embarras. Ne le connaissait-elle pas avant de l'avoir rencontré, comme elle connaissait tous les Bodin. Il est de ces vieux amis ignorés qui pourtant vous touchent de près, tant ils ont tenu de place dans les pensées, dans les entretiens. Quand M. de Romaz s'était nommé à la table du café d'Arles, elle avait retrouvé en lui un souvenir, un compagnon de ses jeunes années.

Dans ce trait d'intimité, Pierre fut bientôt au courant de tout ce qui concernait ses voisins. Les Féréol vivaient d'une petite retraite ; la jeune fille y ajoutait par son travail de broderie. Pour l'instant une charge de plus accroissait les embarras du ménage. Le marin avait élevé un neveu qu'il aimait presque à l'égal d'Albine : depuis deux ans, il l'avait envoyé à l'école de Toulon pour y être capitaine au long cours.

En dépit de l'humeur douce et indulgente du

maire des saintes, il était un sujet qui l'exaspérait et qu'il ramenait pourtant avec une sorte d'obstination.

— Ici, voyez-vous, nous avons la fièvre disait-il à Pierre ; en été, on meurt comme des mouches. Eh bien ! il suffirait de quelques travaux pour assainir le pays. On peut tout mais on ne fait rien.

— Ah ! répliquait Misé Féréol, si votre ami Elie Bodin avait vécu.

Avec un enthousiasme qui donnait un éclat extraordinaire à sa beauté, elle parlait à Pierre du rêve d'Elie Bodin. Sous la direction du grand-père, des études premières avaient été entreprises, tout un plan d'assainissement, d'écoulement d'eaux, de mode d'irrigation ; malheureusement c'en était faite ce projet qui eut transformé le pays.

Et Pierre écoutait éprouvant une admiration singulière pour cette curieuse créature, d'un caractère si neuf pour lui, si franche, si simple, si droite, si courageuse. Il se sentait comme dominé par cette jeune raison.

Retenu au logis par ses maudites jambes, le capitaine qui n'y entendait pas malice, envoyait Pierre et Misé Féréol se promener tous deux, comme il eût fait d'un frère et d'une sœur. Sagissait-il d'une course chez un administré du village ou à quelque mas éloigné :

— Pierre va t'accompagner disait-il.

Et ils partaient.

Cependant Misé Féréol si réservée en présence de son père, traitait Pierre dans le tête-à-tête avec une sorte d'ironie dissimulée sous une indifférence un peu hautaine. Parfois mé-

me son accent devenait presque agressif. Elle le trouvait ridicule dans son accoutrement de Parisien. Elle se moquait de son ombrelle, de ses gants, de ses escarpins qui se remplissaient de sable. Il s'irritait, répliquant avec humeur, ce qui d'ailleurs ne l'empêchait pas de tenir compte de toutes ces remarques. Il en arriva à modifier sa toilette, quitta son ton sceptique, changea ses façons d'efféminé contre des allures plus sérieuses et plus viriles.

Il est des sentiments, contre lesquels on ne lutte ni ne résonne. Pierre n'avait rien prévu, ou plutôt il n'avait pas voulu se défendre. Séduit par la magnifique beauté d'Albine, tout en se trouvant stupide, il s'était abandonné à ce charme qui l'attirait près d'elle. Sous le regard brûlant de la Provençale, des ardeurs folles lui montaient au cerveau. Le soir, seul au mas, il se complaisait dans une rêverie toute pleine de souvenirs. Dans le train tumultueux de son existence parisienne, la rencontre de cette belle fille n'eût éveillé sans doute qu'un caprice fugitif ; mais la solitude, le désœuvrement, ce milieu bizarre et si nouveau, l'unique distraction qui consistait pour lui dans ces visites aux Saintes, tout aidait à sa préoccupation captivante, à cette tension d'esprit sur un image d'un trait si excitant, à cette absorption entière de sa pensée et de ses heures.

Les jours s'écoulaient ainsi. Une après-midi, ils marchaient à travers champs, revenant d'un mas éloigné où Misé Féréol avait été en affaire pour le capitaine. Comme ils avaient échangé des paroles un peu vives :

(A suivre) Jacques VINCENT.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

POUR FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE EN FRANCE

I

Suivant délibération du 3 février 1903, dont un extrait a été déposé pour minute à M^e Grange, notaire à Paris, soussigné, aux termes de l'acte du 7 mars 1903, ci-après énoncé, le Conseil d'administration de la Société Générale pour favoriser le développement du Commerce et de l'Industrie en France, société anonyme, ayant son siège à Paris, rue de Provence, n^o 54 et 56, usant des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 6 des statuts de la Société.

A décidé d'augmenter le capital social d'une somme de quarante millions de francs et de le porter ainsi à deux cents millions de francs, par la création de quatre-vingt mille actions de cinq cents francs chacune, à souscrire en numéraire, en stipulant :

Que ces actions seraient émises au pair de cinq cents francs, avec prime de cent cinquante francs par titre, destinée tant à augmenter les réserves sous déduction des frais de l'opération qu'à égaliser les jouissances d'intérêts depuis le 1^{er} janvier 1903 jusqu'à l'émission, entre les actions nouvelles et les actions actuellement existantes ;

Que les titres nouveaux ne seraient, comme

les anciens, actuellement libérés que des deux premiers quarts du capital nominal, soit 250 francs, les 250 francs de surplus pouvant être appelés ultérieurement dans les termes de l'article 8 des statuts, et que le montant de la prime serait payable en souscrivant ;

Et que les actions nouvelles seraient soumises à toutes les autres dispositions des statuts et auraient droit aux intérêts des sommes versées et aux dividendes dans les conditions prévues par les statuts à compter de l'exercice commençant le 1^{er} janvier 1903 ; le solde du dividende de 1902 devant, bien entendu, être réparti entre les actions actuelles seules.

II

Suivant acte reçu par M^e Grange, notaire à Paris, le 7 mars 1903, M. le baron Hély d'Oissel, au nom et comme président du Conseil d'administration de la Société Générale pour favoriser le développement du Commerce et de l'Industrie en France et délégué à cet effet aux termes d'une délibération du Conseil d'administration de ladite Société du 3 mars 1903, a déclaré que les quatre-vingt mille actions de cinq cents francs chacune représentant l'augmentation de capital de quarante millions de francs, décidée par la délibération du Conseil d'administration du 3 février 1903, susénoncée, ont été souscrites en totalité et qu'il a été versé par chaque souscripteur, pour chaque action souscrite, une somme de deux cent cinquante francs, moitié du capital nominal de l'action, plus cent cinq francs à titre de prime, dans les conditions

prévues en la délibération du Conseil d'administration du 3 février 1903, précitée. A l'appui de sa déclaration, M. le baron Hély d'Oissel a représenté une pièce contenant la liste nominative des souscripteurs desdites quatre-vingt mille actions et l'état des versements effectués. Cette pièce est annexée audit acte.

III

Suivant délibération du 30 mars 1903, dont un extrait a été déposé pour minute à M^e Grange, suivant acte reçu par lui, le 31 mars 1903, l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société Générale pour favoriser le développement du Commerce et de l'Industrie en France, réunissant plus de la moitié du capital social actuel et de l'augmentation de capital, a adopté les résolutions suivantes textuellement rapportées :

Première résolution. — L'Assemblée déclare avoir pris connaissance de l'acte reçu par M^e Grange, notaire à Paris, le 7 mars 1903, contenant déclaration de souscription et de versement à l'augmentation de quarante millions de francs du capital social, décidée par délibération du Conseil d'administration du 3 février 1903 et aussi des pièces à l'appui déposées sur le bureau.

Elle approuve le tout et reconnaît la sincérité de la déclaration du Conseil sur la souscription de la totalité des quatre-vingt mille actions représentant l'augmentation de capital dont s'agit et le versement sur chacune des

actions souscrites, de deux cent cinquante francs, moitié du capital nominal de l'action et de cent cinquante francs à titre de prime.

Deuxième résolution. — Par suite de l'adoption de la résolution qui précède, l'Assemblée déclare que l'augmentation de capital de quarante millions de francs est devenue définitive et que le capital social est désormais élevé à deux cents millions de francs.

Et, comme conséquence, l'Assemblée, modifiant l'article 6 des statuts, décide que ledit article sera, à partir de ce jour, rédigé suivant le texte ci-après :

« Art. 6. — Le fonds social, primitivement fixé à cent vingt millions de francs, a été porté à deux cents millions de francs, divisés en quatre cent mille actions de cinq cents francs chacune (Assemblée générale des 7 août 1899 et 30 mars 1903). »

Pour extrait : GRANGE.

Expéditions des actes et délibérations susénoncés ont été déposées au greffe du tribunal de commerce de Cahors, le 6 avril 1903 et au greffe de la justice de paix de Cahors, canton sud, le même jour.

Pour mention : GRANGE.

Bibliographie

LE BON JOURNAL

Administration et Rédaction, 26 rue Racine Paris, 7^e — Sommaire du 12 avril 1903.

V^o Nacla : Courrier du Dimanche. — M. Hutin : Œufs rouges. — André Theuriot : La petite dernière (suite). — Mathilde Alanic : Le Maître du Moulin-Blanc (suite). — Jean Destrens : Dimanche modeste. — Adolphe Brisson : Florisse Bonheur (suite). — Charles Mérouvel : Le fils de Ro-e (suite). — Le comte Léon Tolstoï : Anna Karenina (suite). — Variétés. — Petite correspondance.

LE MONDE ILLUSTRÉ, 13, quai Voltaire Paris, Sommaire du numéro 2402 du 11 avril. Envoi gratis d'un numéro spécimen contre toute demande affranchie.

Mariage de la fille du général Brugère. L'Hôtel des Invalides : Vue générale en 1675 ; les Invalides sous Louis XIV ; sous Louis XV ; sous la République et l'Empire ; En 1903 ; le Dôme ; la Chapelle ; Tombeau de Napoléon ; Cour d'honneur ; Corridor de Nîmes ; Cour d'Alger ; petits jardins ; les Doyens ; les Pupilles Tambours ; derniers valides ; une chambre ; Réfectoires ; la lingerie ; le bureau de tabac ; le Maître des cérémonies.

Les Salles d'Armes : la Salle Jean-Louis, dirigée par Kirchoffer.

La Semaine Sainte à Florence : le « Scoppio de Carro ».

Macédoine et Albanie : Renforts de cavalerie turque attendus en avant de Monastir.

La langue française en Orient : Œuvres scolaires ; Carte des écoles de l'Alliance israélite ; l'École ancienne ; l'École moderne ; Damas : l'École des filles ; Jérusalem : l'École professionnelle ; Ateliers du bois et du fer ; Jaffa : l'Institut agricole ; Colonies agricoles de Palestins.

Incendie du Théâtre de Lille.

L'accident du comte Zaborowky à Nice M. Levasseur. — M. Appell. — Art et curiosité.

Echecs par M. D. Janowski.

Roman illustré : La Proie de l'Ombre, par M. Gérard de Beauregard.

Le numéro 50 centimes

LA NATURE. Revue des sciences illustrée. HENRI DE PARVILLE, rédacteur en chef, (Mason et Cie, éditeurs 120, boulevard Saint-Germain, Paris. — Sommaire du n^o 1559, du 11 avril 1903.

Loups blancs, par J. Schiott ; l'éclipse de Lune du 11-12 avril, par Em. Touchet ; la tour de l'horloge de Soleure, par L. Reverchon ; statistique de la houille ; légumes japonais, par Albert Maumené ; le chemin de fer le plus septentrional du monde, par D. B. ; bouées lumineuses, par Daniel Bellet ; les hyménoptères parasites, par Henri Coupin ; lampe à incandescence à osmium, par J. Lafargue ; l'industrie des tôles perforées, par Pierre de Mériel ; les dépôts de locomotives, par D. B. ; Chronique ; Académie des sciences : séance du 6 avril 1903, par Ch. de Villedeuil ; Monument aux aéronautes du siège de Paris, par Albert Tissandier.

Ce numéro contient 10 gravures et le bulletin météorologique de la semaine.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Billets d'aller et retour de famille pour les vacances

En vue de faciliter pendant les vacances de Pâques et les grandes vacances, les déplacements des familles dans les régions desservies par les réseaux d'Orléans et du Midi, la Compagnie d'Orléans d'accord avec la Compagnie des Chemins de fer du Midi, vient de soumettre à l'administration supérieure une proposition ayant pour objet d'émettre des billets aller et retour de famille comportant une réduction de 50 0/0 sur le double du prix des billets simples, pour chaque personne en sus de deux.

Ces billets seraient délivrés au départ de toute gare ou station du réseau d'Orléans pour toute gare et pour certaines haltes du réseau du Midi, distantes d'au moins 125 kilomètres de la gare de départ ou inversement, savoir :

1^o. — Pour les vacances de Pâques, du samedi, veille des Rameaux (4 avril), au lundi de Pâques (13 avril) inclus.

2^o. — Pour les grandes vacances, du 15 juillet inclus, au 1^{er} octobre inclus.

Billets de famille à prix réduits à l'occasion des Vacances de Pâques

En vue de faciliter les déplacements pendant les vacances de Pâques, la Compagnie d'Orléans délivre du Samedi, veille des Rameaux (4 avril), au Lundi de Pâques (13 avril) inclus, de toute station de son réseau pour toute station du réseau, distante d'au moins 125 kilomètres de la station de départ, des billets aller et retour de famille en 1^{re}, 2^e et 3^e classes aux conditions suivantes :

Réduction de 50 0/0 sur le double du prix des billets simples pour chaque personne en sus de deux ; autrement dit, le prix du billet de famille, aller et retour, s'obtient en ajoutant au prix de quatre billets simples, le prix d'un de ces billets pour chaque membre de la famille en plus de deux, l'itinéraire peut ne pas être le même à l'aller qu'au retour et les domestiques ont la faculté de prendre place dans une autre classe de voiture ou même dans un autre train que la famille.

Arrêt facultatif dans toutes les gares de parcours.

La durée de validité de ces billets est de 33 jours, non compris le jour du départ.

Billets d'abonnement de famille pour les Plages de Bretagne

En vue de faciliter les déplacements des familles sur les plages de la Bretagne, la Compagnie d'Orléans vient de soumettre à l'Administration supérieure une proposition ayant pour objet d'émettre des billets d'abonnement de famille de 1^{re} et de 2^e classe pour bains de mer et excursions sur les plages de Bretagne, comportant la faculté de circuler à volonté sur les lignes et sections de ligne qui relient ces plages entre elles, du Croisic et de Guérande à Châteaulin.

Ces billets comporteraient la réduction ci-après, sur les prix pleins des billets individuels d'abonnement existant pour les mêmes plages.

1^{re} Carte — Prix plein du billet individuel
2^e Carte — Réduction de 10 0/0 sur le prix du billet individuel
3^e Carte — Réduction de 20 0/0
4^e Carte — Réduction de 30 0/0
5^e Carte — Réduction de 40 0/0
6^e Carte — Réduction de 50 0/0 et au-delà.

Ils seraient délivrés chaque année du samedi veille des Rameaux au 31 octobre inclus et seraient valables 33 jours avec faculté de prolongement moyennant supplément.

Le propriétaire gérant : A. COUESLANT.

DRÊCHES DE MAÏS PRESSÉES

Pour arriver à un engraissement rapide et réaliser une ÉCONOMIE IMPORTANTE sur l'alimentation de ses bestiaux, employer les DRÊCHES DE MAÏS PRESSÉES. Les bœufs, vaches et porcs en sont friands. Aucun aliment ne favorise autant la sécrétion du lait. Demander échantillon et note explicative à la DISTILLERIE de MELLE (Deux-Sèvres). La Distillerie est également toujours vendeur de maïs, aux prix d'importation.